



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation des règlements.

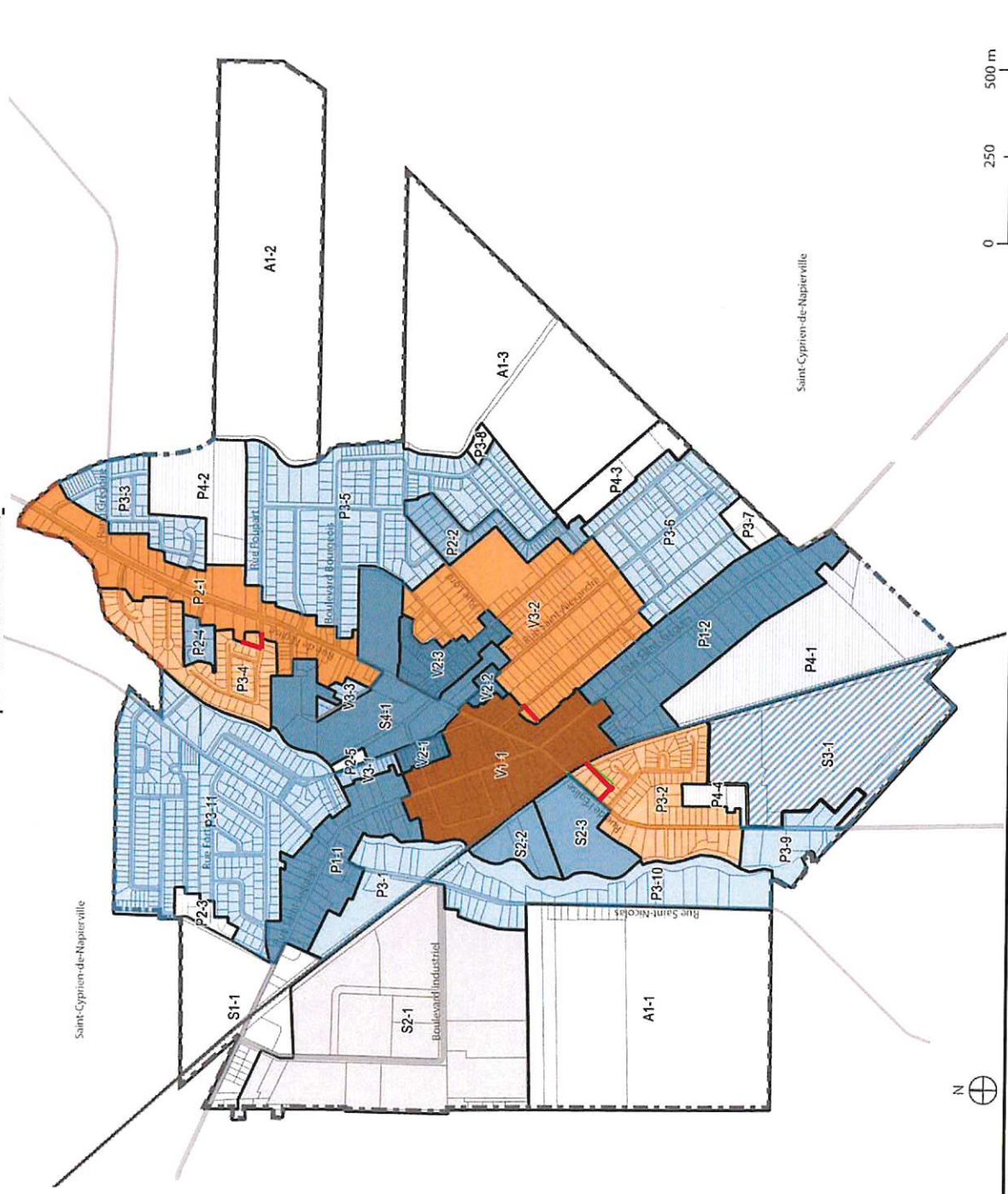
AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance tenue le 4 juin 2020, le conseil a adopté :

**Le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro Z2019-3 modifiant le règlement de zonage Z2019.**

L'objet de ce règlement est de modifier le plan de zonage, tel que déjà amendé, en modifiant la limite des zones V1-1 et P2-1.

La modification permettra d'inclure les lots 5 824 722, 5 824 723 et 5 824 717 à la zone villageoise V1-1, le lot 5 825 238 à la zone villageoise V1-1 et les lots 5 825 411 et 5 826 772 à la zone résidentielle de moyenne intensité P2-1.

La carte ci-dessous illustre les secteurs concernés par ces modifications.



### Articles susceptibles d'approbation

L'article 3 du règlement Z2019-3 a pour objet de modifier le plan de zonage datant de novembre 2018 de la façon suivante :

La limite de la zone V1-1 est déplacée pour inclure les lots 5 824 722, 5 824 723, 5 824 717, 5 825 238 et la limite de la zone P2-1 est déplacée pour inclure les lots 5 825 411, 5 826 772.

### Zones concernées

Une demande relative à l'article mentionné ci-haut peut provenir des secteurs de zone visés par l'article mentionné et des zones ou secteurs de zone qui lui sont contigus à savoir :

Zones	Description
	Zones directement affectées :
	V1-1 P3-4 V3-2 P2-1 P3-2
	Zones contiguës à celles-ci-haut :
	P1-1 P3-1 P3-9 P4-1 V2-1 S2-2 P1-2 P3-3 P3-10 P4-2 V2-2 S2-3 P2-2 P3-5 P3-11 P4-4 V2-3 S3-1 P2-4 P3-6 S3-2 V3-1 S4-1 V3-3

### Demande d'un référendum

Une demande relative à l'article mentionné ci-haut vise que les dispositions identifiées soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

Pour être valide, une demande doit être écrite:

- indiquer clairement l'article qui en fait l'objet ;
- indiquer la zone d'où provient la demande ;
- être reçue au bureau de la municipalité, 260 rue de l'Église à Napierville, ou par courriel au [jarchambault@napierville.ca](mailto:jarchambault@napierville.ca) au plus tard le vendredi 26 juin 2020, 12h00.

Toute personne intéressée peut formuler elle-même sa demande ou utiliser un modèle préparé à cette fin et disponible à la municipalité. **Cette demande peut être transmise à la municipalité individuellement, plutôt que par pétition, pour éviter la propagation de la COVID-19.**

### Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui remplit les conditions suivantes :

Conditions particulières aux personnes physiques à remplir au 4 juin 2020 :

- Être majeur et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- Être soit domicilié, soit propriétaire d'un immeuble, soit occupant d'une place d'affaires dans une zone d'où provient une demande.

Conditions supplémentaires particulières aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires.

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note : Un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

- Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 juin 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

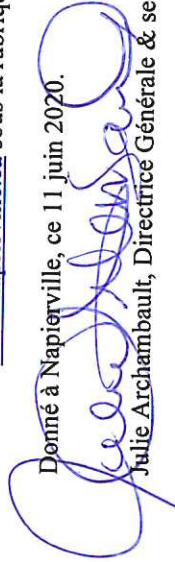
### Absence de demandes

Tous les articles d'un second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être inclus dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### Consultation du projet

Le projet de règlement ainsi qu'une présentation détaillée du projet de règlement peuvent être consultés sur le site internet à l'adresse : [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 11 juin 2020.



Julie Archambault, Directrice Générale & secrétaire-trésorière